



RAPPORT DE LA CONFÉRENCE- DÉBAT SUR LE THÈME: « JEUNESSE, EMPLOI DÉCENT ET SECTEUR MINIER AU CAMEROUN »

18
FEVRIER
2022

SOMMAIRES

01

SOMMAIRES

02

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

03

**OBJECTIF DE LA CONFÉRENCE-
DÉBAT**

04

**DÉROULEMENT DE
CONFÉRENCE Débat**

05

DE LA PHASE TECHNIQUE

06

DE LA PHASE TECHNIQUE

07

DE LA PHASE TECHNIQUE

08

DE LA CLÔTURE DES TRAVAUX

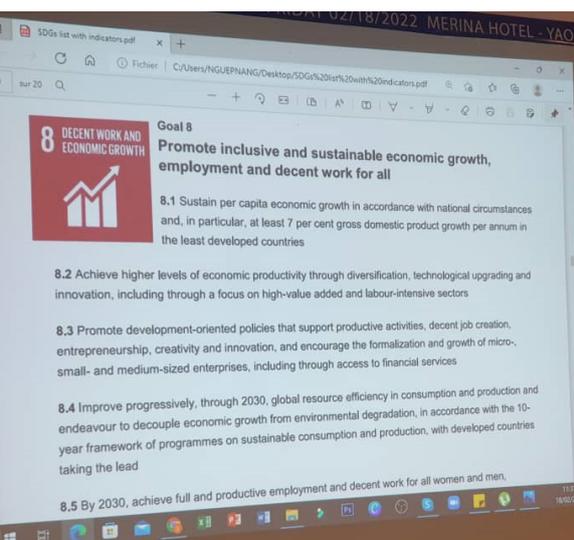
CONTEXTE ET JUSTIFICATION

- La conférence débat sur « Jeunesse, Emploi décent et Secteur minier au Cameroun » s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'action intitulée « Renforcement de la gouvernance budgétaire pour la fourniture des services de base durable dans le respect de la préservation de l'environnement ». Cette action est portée par le Consortium Africa Development Interchange Network (ADIN), Afroleadership, Centre Régional Africain pour le Développement Endogène et Communautaire (CRADEC), Dynamique Mondiale des Jeunes (DMJ) et Transparency International – Cameroon (TI-Cameroon). Elle fait suite à la 1ère édition 2021 sur le thème « Comprendre les dimensions sexospécifiques de l'économie illicite au Cameroun ». Elle est financée par la Délégation de l'Union européenne au Cameroun, dans le cadre de la coopération Cameroun-Union Européenne.
- Engagé dans un processus d'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD), il ressort de l'examen du Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE 2009-2020) d'une part et de la Stratégie Nationale de Développement (SND30) d'autre part, qu'à travers la valorisation de ses ressources minérales, l'État camerounais entend passer de pays à faible revenu à pays à revenu intermédiaire sans que quiconque ne soit laissé pour compte durant cette mutation.
- Pour réaliser cet objectif de croissance qui prenne effectivement tout citoyen en compte, dans sa SND30, le gouvernement entend promouvoir l'emploi et l'insertion économique. Ayant identifié le non-respect de la réglementation du travail au nombre des insuffisances du secteur de l'emploi, le gouvernement a élaboré une Politique Nationale de l'Emploi (PNE). Avec pour objectif global de « Promouvoir le plein emploi décent au Cameroun », la PNE repose notamment sur (i) la recherche permanente de la qualité de l'emploi et le respect des normes internationales de travail ; (ii) la garantie de l'accès à l'emploi pour tous ; (iii) la promotion et la protection du dialogue social ; et (iv) la protection et la sauvegarde de l'environnement. Fort de ces piliers, dans le cadre spécifique de l'emploi dans le secteur minier, cela signifie que les populations riveraines ainsi que tout autre citoyen puissent bénéficier des retombées économiques, sociales et environnementales de ces activités minières.
- Alors que l'ODD 8 porte sur le « travail décent et croissance économique », la conférence-débat vient poser la problématique du caractère licite de cette croissance économique dans un contexte où, relativement à la notion de travail décent, dans le cadre de l'exploitation minière, les droits humains et la protection de l'enfance ne sont pas toujours respectés. Et c'est peu dire. En effet, les priorités de cet ODD portent notamment sur (i) le plein emploi productif et un travail décent ; (ii) les différences de rémunération entre les hommes et les femmes ; (iii) le chômage des jeunes ; (iv) l'élimination de toutes les formes de travail des enfants ; (v) la protection des droits du travail et l'instauration de lieux de travail sûrs. Malheureusement, outre certaines dispositions légales prévues en la matière, dans la pratique le secteur minier ne reflète nullement la prise en compte de ces priorités.

OBJECTIF DE LA CONFÉRENCE-DÉBAT

La conférence-débat se veut un espace pour la jeunesse à participer et contribuer à l'amélioration de la gouvernance des ressources naturelles au Cameroun. Le principal objectif est d'œuvrer à la promotion du lien Jeunesse-Travail décent dans un secteur minier qui soit respectueux des droits humains en général et des travailleurs en particulier afin de contribuer à une croissance économique licite. Il était donc question de :

- D'avoir une compréhension commune de l'ODD 8 pour une meilleure appropriation des notions de « travail décent et durable » et d'« économie illicite » ;
- Sur la base d'exposés, de faits et de témoignages, faire une description du niveau de prise en compte de l'ODD 8 dans le développement du secteur minier au Cameroun ;
- Échanger sur les gaps entre les principes et textes en matière de travail décent et durable et le respect des droits humains dans le secteur minier au Cameroun ;
- Identifier, sous forme de recommandations et de résolutions, des pistes de solutions pour une meilleure domestication de l'ODD 8 dans le secteur minier au Cameroun.



DÉROULEMENT DE LA CONFÉRENCE-DÉBAT

Les travaux étaient ponctués des 3 principales articulations ci-après :

- La cérémonie d'ouverture ;
- La phase technique de la conférence-débat ;
- La clôture des travaux.

De la cérémonie d'ouverture

Mr MBALLA MBALLA Jean souhaite la bienvenue à tous et remercie les participants (officiels, universitaires et medias) présents à cette activité. Il rappelle que la conférence s'inscrit dans le cadre de la coopération Cameroun – Union Européenne à travers l'action « Renforcement de la gouvernance budgétaire pour la fourniture des services de base durable dans le respect de la préservation de l'environnement ». Le focus est tout de suite mis sur le milieu du secteur minier, moteur de mise en œuvre des objectifs de développement durable.

Le représentant du Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique; en sa qualité de parrain de l'évènement, prend la parole et rassure sur le fait que l'emploi décent des jeunes dans le secteur minier est une préoccupation majeure pour le MINJEC, institution du gouvernement en charge de la promotion et l'accompagnement d'une jeunesse camerounaise épanouie. A la suite d'un discours de circonstance, il déclare la conférence officiellement ouverte.



Rapport de la conférence débat du 18 février 2022

DE LA PHASE TECHNIQUE

I- Comprendre la notion de travail décent et de croissance économique licite dans le cadre du développement du secteur minier

Les 17 objectifs de développement durable (ODD) ont été adoptés en 2015 par tous les pays du monde dans le cadre des Nations Unies autour d'un agenda nommé Agenda 2030 qui est un plan pour assurer un avenir meilleur et plus durable pour tous. L'ODD8 qui nous intéresse ici, « travail décent et croissance économique » dispose d'indicateurs pour mesurer sa mise en œuvre.

Les piliers de l'économie licite sont un ensemble de normes, règles, lois qui définissent le caractère licite d'une économie qui promeut les droits humains d'une part et puis des institutions chargées de faire appliquer la loi. Le secteur de la mine est donc ainsi constitué. La question qui se pose est de savoir si notre économie respecte effectivement ces droits humains et, dans le cas d'espèce, juger si nous avons une économie licite qui favorise en emploi décent pour les jeunes dans le secteur minier. Des échanges et contributions qui ont suivi, l'on note :

- Comment garantir le respect des droits humains dans un secteur minier où est pratiquée la machination de l'homme ?
- Comment assurer l'éducation pour tous quand dans ces zones d'exploitation minières les enfants sont plutôt encouragés à aller travailler dans la mine ?
- Qu'est-ce qu'un emploi décent dans le contexte camerounais ?
- Bien spécifier le terme travail décent. Pour être qualifié de décent, un travail doit garantir une rémunération convenable, un environnement sécurisé, une couverture sociale et une inclusion/participation dans les prises de décision.
- L'ODD8, comme tous les ODD, a été élaboré de manière à ce que chaque pays puisse l'implémenter dans son contexte.
- Des dispositions existent dans la réglementation du secteur minier (Code Minier 2016) qui proscrivent le travail des enfants dans la mine.
- Le secteur minier au Cameroun, essentiellement artisanal, est marqué par l'informel. Ce qui complique l'application des lois le régissant.



DE LA PHASE TECHNIQUE

II- Effectivité de la prise en compte des droits humains et aspects sociaux dans le cadre de l'exploitation minière

Nutrition, logement, santé, éducation, etc. tels sont les besoins fondamentaux de tout être humain. La projection d'un reportage sur le cycle du travail des femmes et des enfants dans la mine nous présente les risques sanitaires (exposition au Mercure), le commerce de l'or dans des circuits non réglementés et les conditions difficiles du travail des orpailleurs. La situation des droits des travailleurs dans la mine est caractérisée par le fait que les artisans de la mine sont plus intéressés par des gains rapides et ponctuels au détriment d'un rendement à long terme, négligeant ainsi les dangers (sanitaires et autres) auxquels ils sont exposés. Les dispositions juridiques nationales et internationales peinent à être appliquées sur le terrain du fait de la faiblesse des institutions gouvernementales dédiées. Le mauvais suivi des contrats signés avec les entreprises, l'absence de contrôle, les difficultés pour les ouvriers de se faire entendre, la pratique courante des licenciements abusifs ou encore les accidents de travail sont quelques problèmes déplorés. Des échanges et contributions qui ont suivi, l'on retient :

- Il faut prendre en compte et comprendre le contexte socio-économique dans lequel évoluent ces riverains de la mine.
- Que fait le Ministère du Travail pour protéger les travailleurs de la mine au regard des abus relevés.
- Etablir la chaîne des responsabilités dans le contrôle et la gestion des activités du secteur minier ?
- Définir l'impact réel des organisations qui dénoncent les dérives du secteur minier au Cameroun.
- L'étude « Transparence et fraude environnementale dans le secteur minier au Cameroun » réalisée par DMJ (Dynamique Mondiale des Jeunes) révèle des pertes à hauteur d'environ 500 millions de FCFA enregistrées du fait du non-respect des normes environnementales dans l'exploitation minière. Il est important de sécuriser l'environnement de l'exploitation artisanale du pays pour véritablement en tirer profit.
- Sensibiliser les populations riveraines aux études d'impact environnemental pour qu'ils revendiquent le respect des normes dans l'exploitation minière.
- Les jeunes doivent se sentir interpellés et se positionner non pas en victimes mais en potentiels acteurs de changement.
- Quels appuis sont disponibles pour accompagner les jeunes désireux de changement dans la mine ?

DE LA PHASE TECHNIQUE

III- Vers une domestication de l'ODD8 dans le secteur minier pour garantir la licéité de l'économie nationale

La domestication du travail décent et d'une économie licite dans le secteur minier se met en œuvre à travers un ensemble de normes régissant les différentes dispositions relatives à l'encadrement de la pratique du travail. Le code du travail est là pour réguler la dynamique employeurs-employés. Dans ce sens, les travailleurs sont libres de s'organiser de diverses façons (syndicats, mutuelles...) pour faire valoir leurs droits et remontant leurs doléances ou initiatives auprès de l'inspection du travail. La protection sociale est assurée au Cameroun par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale. Cela dit, elle ne couvre pas le secteur informel. C'est à la suite de la formalisation des entreprises que l'administration du travail peut œuvrer pour le travail décent. Le secteur minier au Cameroun est une niche de création d'emplois. De ce fait, le gouvernement y encourage l'entreprenariat jeune. Le CAPAM (Centre d'Appui et de Promotion de l'Artisanat Minier) est une structure qu'il faut approcher pour mieux dynamiser l'artisanat minier. Une synergie des institutions gouvernementales impliquées dans la mine et ses facteurs connexes est nécessaire. Des efforts sont faits pour lutter contre le travail des enfants dans la mine notamment à travers l'élaboration d'un projet d'accompagnement des parents des zones rurales pour qu'ils puissent subvenir à leurs besoins sans entrainer leurs jeunes enfants dans le travail. Des échanges et contributions qui ont suivi, l'on note :

- Donner les chiffres des impacts négatifs de l'exploitation minière ;
- Faire un état des lieux des avancées/progrès réalisées à la suite des différentes études menées sur le secteur minier au Cameroun ;
- Les autorités doivent sanctionner les personnes de la chaîne de l'exploitation minière qui recrutent les enfants ;
- Comme le travail des enfants découle le plus souvent de l'influence de leurs propres parents, il faut surtout sensibiliser ceux-ci sur le caractère illégal et dangereux de cette pratique, les introduire à d'autres métiers que la collecte de l'or possibles dans la chaîne de valeur de la mine.



DE LA CLÔTURE DES TRAVAUX

Au terme de la conférence-débat, M. MBALLA MBALLA Jean, non sans avoir remercié les contributions de tous, engage tous les participants à la suite de cette activité, fort des échanges et recommandations qu'elle a suscité, à œuvrer chacun à son niveau et en synergie pour mettre en œuvre le changement souhaité.



REMERCIEMENTS

Nous vous remercions pour votre soutien continu envers nos efforts pour contribuer aux ODD.



Coordonnées

CRADec

Montée Zoé,
Immeuble Express-Union
E-mail: info@cradec.org
www.cradec.com

